



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°5

Page 1 sur 5

Réunion du 21 octobre 2024

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : : Mme DELORT Catherine. Mrs BARIS Jean François. REPENTIN Eric.

Absents : Mme DUTHIN Patricia. Mrs. FERCHAUD Philippe. KOUROGHLI Jamel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

SD3 – (amende 40 €) :

Poule B – ARGENT.ANGER.POURS.GARN.1 – match n° 28702949 du 19/10/2024 (1^{er} forfait)

SD4 – (amende 40 €) :

Poule C – ROYAN VAUX AFC 3 – match n° 28703612 du 20/10/2024 (1^{er} forfait)

U16-U17 – (amende 20 €) :

Poule C D2 – ILE D'OLERON FOOTBALL 1 – match n° 28922144 12/10/2024 (2^{ème} forfait)

Poule D D2 – JONZAC ST GERMAIN FC 2 – match n° 28929843 05/10/2024 (1^{er} forfait)

U14-U15 – (amende 20 €) :

Poule D D3 – ETOILE MARITIME FC 1 – match n° 29469539 05/10/2024 (2^{ème} forfait)

U14-U15 F A8 – (amende 20 €) :

ILE D'OLERON FOOTBALL 1 – match n° 29723575 12/10/2024 (1^{er} forfait)

ETOILE MARITIME FC 1 – match n° 29723573 12/10/2024 (2^{ème} forfait)

U12-U13 – (amende 20 €) :

Poule O D4 – ANGOULINS JS 2 – match n° 28940318 05/10/2024 (1^{er} forfait)

Poule O D4 – VALS DE SAINTONGE EH 2 – match n° 28940316 05/10/2024 (2^{ème} forfait)

Poule K D4 – SUD SAINTONGE AC 2 – match n° 28956966 05/10/2024 (2^{ème} forfait)

U16-U17 COUPE MICHEL NAVAS – (amende 35 €) :

ENT.GONDS/THEN/DRAG 1 – match n° 29775442 19/10/2024

DIABLES ROUGES BCY 1 – match n° 29775443 19/10/2024

U14-U15 COUPE RENÉ COHADE – (amende 35 €) :

FONTCOUVERTE FC 1 – match n° 29775409 19/10/2024



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°5

Page 2 sur 5

U14-U15 CHALLENGE DÉPARTEMENTAL – (amende 35 €) :

BEDENAC LARUSCADE SC 1 – match n° 29774419 19/10/2024

ANDILLY AS 1 – match n° 29774422 19/10/2024

U12-U13 CHALLENGE DÉPARTEMENTAL – (amende 35 €) :

ARVERT FOOT 1 – match n° 29794150 19/10/2024

FORFAITS GÉNÉRAUX

U16-U17 – (amende 26 €) :

GJ DU PAYS MARENNAIS 1.

U14-U15 F A8 – (amende 26 €) :

ETOILE MARITIME FC 1

U12-U13 F A8 – (amende 26 €) :

CAP ASPTT/LA BAIE 1

MATCH ARRÊTÉ

Match n° 28716626 du 13/10/2024 en D4 Poule E COZES AS 3 – LIDONNAISE US 1

Match arrêté à la 45^{ème} minute.

Le Club de LIDONNAISE US 1 ne pouvait continuer la rencontre par manque de joueurs.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges donne match perdu au club de **LIDONNAISE US 1**, 0 point 0 but à 4 (score favorable au bénéfice de COZES AS 3.

Les frais de dossiers de 45 euros seront débités au **Club de LIDONNAISE US.**

NON UTILISATION DE LA F.M.I

Match n° 28921740 du 05/10/2024 en U16-U17 POULE A D1 ST PALAIS SPORT FOOT 1 – CAP AUNIS

ASPTT FC 1 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 40 € au Club **ST PALAIS SPORT FOOTBALL.**

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

U10-U11 – (amende 20 €) :

ETOILE MARITIME FC - DIABLES ROUGES BCY – US AIGREFEUILLE – FC DE LA SOIE – ETOILE SPORTIVE DU BRAMERIT – FONTCOUVERTE FC – CANTON DE MIRAMBEAU – PONS X2.

MODIFICATIONS DATES ET HEURES

D3 – (amende 12 €) :

CABARIOTAISE AS 2.



DOSSIERS TRANSMIS DE LA COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 28703454 du 21/09/2024 en D4 Poule B FC FOURAS ST LAURENT 1 – MURON GENOUILLE ES 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°2 du 09/10/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat obtenu sur le terrain (5-0).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 28703710 du 08/10/2024 en D4 Poule D ESSOUVERT LOULAY FC 2 – AVIRON BOUTONNAIS 2

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°2 du 09/10/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat obtenu sur le terrain (7-0).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 28703452 du 22/09/2024 en D4 Poule B LA JARRIE FC 3 – BOISSEUIL 17 STADE 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°2 du 09/10/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au Club de **BOISSEUIL 17 STADE 2** avec moins 1 point et moins 3 points et 0/3 buts au bénéfice de **LA JARRIE FC 3** et inflige au joueur n° 2544366540 du Club de **BOISSEUIL 17 STADE 2** une sanction d'un match ferme pour non-respect de l'article 226.4 des RG de la F.F.F.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 29276639 du 13/09/2024 en COUPE VETERANS Poule F MAZERAY FC 1 – ROCHEFORT FC 4

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°2 du 09/10/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au Club de **ROCHEFORT FC 4** avec moins 1 point et moins 3 points et 0/3 buts au bénéfice de **MAZERAY FC 1** et inflige au joueur n° 1109301755 du Club de **ROCHEFORT FC 4** une sanction d'un match ferme pour non-respect de l'article 226.4 des RG de la F.F.F.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.



Match n° 29276652 du 13/09/2024 en COUPE VETERANS Poule G MEURSAC DRAGONS VERTS 2 – AVIRON BOUTONNAIS 3 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°2 du 09/10/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au Club **d'AVIRON BOUTONNAIS 3** avec moins 1 point et moins 3 points et 0/3 buts au bénéfice de **MEURSAC DRAGONS VERTS 2** et inflige au joueur n° 1110892679 du Club **d'AVIRON BOUTONNAIS 3** une sanction d'un match ferme pour non-respect de l'article 226.4 des RG de la F.F.F.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier

Match n° 29284687 du 14/09/2024 en CHALLENGE CHARENTE MARITIME CANTON DE COURCON FC 1 – FC FOURAS ST LAURENT 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°2 du 09/10/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat obtenu sur le terrain (1-1), (3-4) aux tirs au but.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 29276702 du 14/09/2024 en CHALLENGE DES RÉSERVES LA ROCHELLE ES 3 – ST CHRISTOPHE AS 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n°2 du 09/10/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au Club de **LA ROCHELLE ES 3** avec moins 1 point et moins 3 points et 0/3 buts au bénéfice de **ST CHRISTOPHE AS 2** et inflige au joueur n° 9603798675 du Club de **LA ROCHELLE ES 3** une sanction d'un match ferme pour non-respect de l'article 226.4 des RG de la F.F.F.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier

MATCH NON JOUÉ

Match n° 29794161 du 19/10/2024 en U12-U13 CHALLENGE DÉPARTEMENTAL LA JARRIE FC 1 – FC FOURAS ST LAURENT 1 :

La Commission des Championnats Coupes et Challenges demande au Club de LA JARRIE de mettre en conformité son terrain et décide de donner match à rejouer à une date ultérieure fixée par la commission des jeunes.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°5

Page 5 sur 5

COURRIERS

La Commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 14/10/2024 de Madame Julie DESCHMARDIN (secrétaire du club SPORTING CLUB BEDENAC LARUSCADE).
La Commission décide de ne pas donner suite à la demande de Club de BEDENAC car le championnat en D4 a commencé depuis 6 journées et invite le club de BEDENAC de se rapprocher du CRITERIUM A8.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance des mails du 17/10/2024 de Monsieur BARBAT (Responsable des séniors du club d'AIGREFEUILLE). La Commission ne peut pas intervenir suite à l'erreur du logiciel

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 13 novembre 2024 à 17h45

**Le Président,
Jérôme BOUQUET**

**La secrétaire de séance,
Catherine DELORT**